

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 17 janvier

### **Convocation des électeurs aux élections municipales partielles de la commune de Champagny-en-Vanoise**

Plusieurs sièges de conseillers municipaux étant vacants à Champagny-en-Vanoise, il est nécessaire d'organiser des élections municipales partielles. L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs aux élections municipales partielles complémentaires pour la commune de Champagny-en-Vanoise a été pris le 12 janvier 2024.

Les électeurs de cette commune sont convoqués le dimanche 3 mars 2024, en vue de procéder à l'élection de six conseillers municipaux.

Si un second tour est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 10 mars 2024.

Les candidats devront obligatoirement déposer leurs candidatures à la sous-préfecture d'Albertville, en prenant au préalable rendez-vous au 04.79.10.41.19 :

→ Pour le premier tour : du lundi 12 février au jeudi 15 février 2024 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sauf le jeudi où les candidatures seront réceptionnées jusqu'à 18h00.

→ Pour le second tour, uniquement en cas de nombre de candidats insuffisants au premier tour, le lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et le mardi 5 mars 2024 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Les conditions et modalités de candidatures sont identiques à celles du scrutin général des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Sont appelés à participer à ces élections tous les électeurs inscrits sur la liste électorale et sur la liste électorale complémentaire municipale dressées dans la commune de Champagny-en-Vanoise, arrêtées entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour qui précède le premier tour de scrutin le dimanche 3 mars 2024.

Toutes les informations sur ce scrutin et les documents nécessaires aux candidats sont disponibles sur le site de la préfecture : <https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles2>